

WARAA

Les Vainqueurs

Election à la Fédération Togolaise de football



Wona Kokouvi Germain, tête de liste de "Ensemble pour la reconstruction" Qui est l'homme ?

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 04 Février 2016 N° 098 - Prix 250 F CFA

L'Association « Agir en Milieu Rural » poursuit ses actions humanitaires sur le terrain



Les enfants malades hospitalisés du centre de santé de BAGA ont bénéficié d'un don de vivres et non vivres ^{P2}

Le CAR en ébullition

Le "béliet noir de Kouvé", ^{P3} Yaovi Agboyibo et Me Apévon se disputent pour un fauteuil

Sanction contre les agents des forces de l'ordre mêlés au trafic de carburant

Le gouvernement tient-il enfin le bon bout ? ^{P6}

Millenium Challenge Corporation

Les professionnels des médias informés sur le processus d'éligibilité du Togo au MCA ^{P6}

Il y a 11 ans déjà que le père de la nation a tiré sa révérence



Retour sur quelques pages de la vie de Gnassingbé Eyadema ^{P3}

Le gouvernement en Conseil des ministres hier Deux projets de loi : le nouveau code de l'aviation civile et le code de justice militaire, adoptés

L'Association « Agir en Milieu Rural » poursuit ses actions humanitaires sur le terrain
Les enfants malades hospitalisés du centre de santé de BAGA ont bénéficié d'un don de vivres et non vivres

L'association « Agir en Milieu Rural » (AMR) maintient le cap dans la réalisation de ses projets sur le terrain au profit des couches les plus démunies. Poursuivant donc ses activités et afin de permettre aux enfants malades hospitalisés du centre de santé de BAGA (DOUFELGOU) de célébrer dans la joie la fête de la nativité aux côtés de leurs mamans chéries qui veillent sur eux, "AMR" a fait des dons de vivres et de non vivres au dit centre le 24 décembre passé. Composé de riz, d'huile, et de pains de savons, ces différents dons étaient la somme des cotisations et contributions diverses des membres de l'association. Avec cet acte, il s'agissait fondamentalement pour cette association, de partager avec les enfants malades et leurs mamans leur souffrance, ce qui peut les aider aussi à rompre un temps soit peu avec la solitude et l'angoisse.

La délégation de «AMR» qui a assisté à la cérémonie de remise de dons était conduite par M. Narcisse TABLISSI, Secrétaire Général, flanqué de M. Macaire KOUSSAGO responsable à la base et quelques membres de l'association qui n'ont pas voulu se faire conter l'évènement.

Les bénéficiaires ont accueilli avec joie ces dons et se sont joints au personnel soignant pour remercier les donateurs et encourager «AMR» à toujours penser à ce centre. La délégation de «AMR» avant de quitter le Centre de Santé de Baga s'est dite satisfaite de la mission accomplie et a souhaité un prompt rétablisse-



ment à tous les enfants hospitalisés et l'ensemble des malades du centre.

Les responsables de l'association ont fait le constat qu'avec un peu de moyens, on peut exprimer sa solidarité et son amour envers les autres, donner le sourire et la joie de vivre même aux enfants malades. «Les besoins sont bien réels sur le terrain, les capacités des contributions mensuelles des membres limitées, c'est pourquoi nous invitons toutes les bonnes volontés, les institutions caritatives, les sociétés d'Etat et autres à nous appuyer par leurs dons multiformes afin d'atteindre nos objectifs. A tous les membres, spécialement à Romaric

MARGBOWA, pour son action remarquable, aux partenaires, notamment la Confédération Nationale des Prêtres Traditionnels du Togo, je dis merci et je leur formule au nom de AMR, mes vœux les meilleurs de Santé, de Paix et de Prospérité» a indiqué le Président de «Agir en Milieu Rural» Godfroy K SIMLAKWE joint au téléphone par la Rédaction de Waraa.

Notons que l'association «AMR» était sur le terrain au début de l'année académique 2015-2016 où elle a fait don de fournitures scolaires, ce qui a permis à des centaines d'enfants de reprendre le chemin des classes dans la sérénité.

Michel Tchadja

Le gouvernement en Conseil des ministres hier
Deux projets de loi : le nouveau code de l'aviation civile et le code de justice militaire, adoptés

Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé a présidé le conseil des ministres d'hier. A l'issue de la rencontre, deux projets de loi notamment le projet de loi relatif au nouveau code de l'aviation civile en République togolaise et le projet de loi relatif au code de justice militaire ont été adoptés. Les membres du gouvernement ont également suivi trois communications. La première est relative aux conclusions de la revue annuelle conjointe de mise en œuvre de la SCAPE en 2014, la seconde est relative à l'installation d'une bluezone dans le quartier de Hanoukopé. La dernière communication porte sur la tournée du ministre des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle dans les six régions éducatives du pays. Lisez plutôt !

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 03 FEVRIER 2016

Le conseil des ministres s'est tenu, mercredi 03 février 2016, au Palais de la Présidence de la République, sous la conduite du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé.

Au cours de ses travaux, le conseil a adopté deux (02) projets de loi et a écarté trois (03) communications.

Le premier projet de loi adopté par le conseil porte sur le nouveau code de l'aviation civile en République togolaise. Il actualise l'ancien code qui date de 2007 et prend en compte les nouvelles exigences de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI).

Ce nouveau code reprecise les prérogatives du directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) ainsi que les ressources affectées à l'Agence. Il fixe également les conditions relatives au survol du territoire national par les aéronefs sans pilote ainsi que les mesures relatives à la facilitation du transport aérien et les exigences relatives à la médecine aéronautique.

Ce projet de loi vise, à terme, à assurer une meilleure organisation du secteur de l'aviation civile et à harmoniser la législation nationale avec les conventions et les accords que notre pays a signés. Le deuxième projet de loi adopté par le conseil porte sur le code de justice militaire.

Ce projet de loi pallie les manquements identifiés dans l'ancienne législation datant de 1981. Il promeut ainsi une justice militaire ayant vocation à s'exercer dans

le respect des droits humains, sans pour autant remettre en cause le pouvoir disciplinaire reconnu aux autorités hiérarchiques par les lois et règlements en vigueur au sein des forces de défense et de sécurité.

Le présent projet de loi prévoit désormais certaines infractions graves inhérentes à la vie militaire et qui échappaient jusqu'à présent aux prescriptions des textes disciplinaires de l'armée ainsi qu'au code pénal.

Il consacre, par ailleurs, les juridictions militaires mais aussi celles de droit commun. Le nouveau texte permet d'offrir, sous la supervision de la cour suprême, des garanties d'une justice équitable à toutes les justiciables.

La première communication suivie par le conseil est relative aux conclusions de la revue annuelle conjointe de mise en œuvre de la SCAPE en 2014.

Cette communication met un accent particulier sur les recommandations issues de ladite session. Celles-ci visent à soutenir les avancées constatées ces dernières années dans le développement de notre pays.

Ces recommandations soulignent, entre autres, la nécessité de remettre l'accent sur la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la SCAPE, de rendre opérationnel et de renforcer

Suite à la p 6

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45 / 22-35-81-95
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

EZI Akoma
W. Maléki
Achille
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akoumi
Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90- 02- 52- 45**

*Retrouvez
votre Journal*
W ARAA
Les Vainqueurs
**chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	
	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Il y a 11 ans déjà que le père de la nation a tiré sa révérence

Retour sur quelques pages de la vie de Gnassingbé Eyadema

Malgré la décennie qui s'est écoulée après le décès du Feu Président Gnassingbé Eyadéma, le peuple togolais se rappelle encore comme si c'était hier du dense parcours de cet homme qui a incarné en grande partie l'histoire du Togo. Il serait trop prétentieux de parler de toute la vie de celui qui est arrivé à avoir une image imposante sur le continent africain mais il nous plaît de revenir sur quelques grandes lignes de sa vie pour la gouverne de la jeune génération.

Du métayage à la carrière militaire

Issu d'une modeste famille paysanne protestante, Gnassingbé Etienne Eyadema est né vers les années 1935 à Pya, un canton de la préfecture de la Kozah. Son père Gnassingbé n'aura donc pas assez de temps pour s'occuper de son éducation. Il avait en effet succombé aux traitements inhumains que lui avaient infligés les éléments de l'armée coloniale. Son éducation était alors assurée par sa brave mère appelée affectueusement mamman Ndanida. Très jeune il démontre sa détermination

à se battre pour se tailler une place de choix dans la société. Après un cursus scolaire entouré de tout un mythe, il travailla chez un agriculteur en pays Bassar avant de se faire enrôler à Ouidah dans l'armée française en 1954. A la suite de l'indépendance politique du Togo et à la fin de la Guerre d'Algérie, Eyadéma et d'autres combattants indigènes de l'armée coloniale sont démobilisés et rentrent dans leur pays d'origine, nouvellement indépendants en 1962. En terre togolaise, c'est un pays à la croisée des chemins qu'il retrouve et étant attaché aux idéaux de paix et de développement, il décide de réagir pour remettre de l'ordre dans la cité et permettre au pays de regarder dans le sens du développement.

Le Chef d'Etat-Major devenu Chef de l'Etat togolais

Après avoir regagné l'armée togolaise, Etienne Gnassingbé est hissé à la tête de l'Etat-major des armées avec le grade de lieutenant-colonel en novembre 1965. Après avoir laissé le soin aux civils de gouverner



le pays après la première intervention militaire, la population se soulève contre le multipartisme qui a ouvertement divisé le pays. Elle appelle l'armée à intervenir. Il passe alors les premières

années de son mandat pour réconcilier et unifier les togolais. Dans cette optique, il crée en avril 1969 le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), un creuset qui devait rassembler tous les fils et filles du pays.

Du parti unique au multipartisme

Avec le parti unique le RPT, le Président va se lancer sur divers chantiers tout azimut pour relever le pays. Malheureusement, cet élan sera freiné par l'arrivée de la démocratie très mal cernée par les populations à partir des années 90. Des grèves et des manifestations de tout genre secouent le pays et mettent à mal son économie. Suite à la pression nationale et internationale, il décide d'instaurer le multipartisme avec l'organisation de la «conférence nationale», qui opte pour la mise en place d'un régime semi-présidentiel, institue un Haut conseil de la République (HCR) et impose la nomination d'un premier ministre. Malheureusement, les hostilités vont se poursuivre jusqu'à ce que la Communauté Européenne ne suspende sa coopération avec le Togo.

39 ans à la tête du Togo

Malgré le retour du multipartisme, aucun parti de l'opposition n'a réussi à prendre le pouvoir malgré la tenue de nombreuses élections. En effet, après la création de son

parti le RPT en 1969, il est confirmé à la tête du pays en 1972. L'opposition en panne d'initiatives et baignant toujours dans la léthargie ne réussira pas à le renverser. Il rempile alors en 1979, 1986, 1993, 1998 et 2003 il n'aura pas donc la chance de terminer son mandat de 2005 avant d'être rappelé à Dieu.

Un parcours riche en distinctions honorifiques

Le feu père de la nation avait toujours l'habitude de dire ce proverbe : «Lorsque la case de ton voisin brûle, il faut l'aider à l'éteindre afin d'éviter que les flammes ne s'étendent vers vous». Au-delà de son implication dans le développement de son pays dans un climat de paix et de quiétude, Gnassingbé Eyadema était toujours l'un des premiers à intervenir dans des pays en conflits pour éteindre les flammes naissantes. Cette intervention lui a valu de nombreux prix et de marques de reconnaissance sur le plan international. Parmi ses innombrables prix on peut citer le «Prix Simba pour la paix» décerné par l'Académie de Simba de Rome, le « Prix International du Progrès et la Paix » de Artifici Del Lavarò italiano Del Mondo, le « Grand Collier de la Paix » de l'Ordre des Chevaliers du Sinaï et le « Prix Paix et Justice » décerné par Institut Eléonore Roosevelt, USA.

Le pire évité de justesse

Nombreux étaient ceux qui avaient prévu le déluge après le décès de Gnassingbé Eyadema. Aujourd'hui 10 ans après, l'histoire a prouvé le contraire. Comme lui-même aimait si bien dire : «Un coup isolé n'arrête jamais le combat. Quelles que soient les circonstances et quoi qu'il m'arrive, vous continuerez le combat que nous avons entrepris ensemble», le combat continue malgré son absence. Le président Faure Gnassingbé, son successeur a su récupérer la barque du Togo qui devait chavirer. Aujourd'hui le Togo est en pleine mutation. Les partenaires européens ont repris leur coopération avec le Togo et toute personne qui n'a plus mis pied à Lomé depuis 10 ans déjà aura forcément de la peine à se retrouver avec le nouveau visage de la capitale.

Jack NUKUNU

Le CAR en ébullition

Le "bélier noir de Kouvé", Yaovi Agboyibo et Me Apévon se disputent pour un fauteuil

Le torchon brûle dans la maison des carristes entre le président national Me Apévon et Yaovi Agboyibo, président d'honneur. Ce parti des élites qui était à l'avant-garde de la lutte du peuple a beaucoup perdu du terrain devenant la 3^e force politique du moment derrière l'UNR et l'ANC. Le parti jadis dirigé par Me Agboyibo cet avocat de renom, a participé à toutes les négociations organisées par le pouvoir et l'opposition pour trouver des solutions aux crises politiques récurrentes du Togo.

Contrairement aux leaders comme Glchrist Olympio qui ont brillé par un radicalisme improductif, Me Yaovi Agboyibo a été très modéré et on lui doit en partie le succès des travaux ayant abouti à l'APG de 2006.

Mais lorsqu'on le croyait en retrait pour passer la main à la jeune génération conduite par Dodji Apévon, c'était mal connaître l'homme Agboyibo dans ses ruses et sa roublardise.

En 2010, alors que tout le monde



le croyait parti, il force la main à Apévon et se fait investir candidat du parti à la présidentielle. Son score fut d'ailleurs très mirable.

Aujourd'hui encore et alors que le gouvernement prend des dispositions pour mettre en œuvre le statut de l'opposition notamment les avantages et obligations liés au statut de Chef de l'opposition, Me Agboyibo veut bousculer son dauphin, Apévon pour prendre sa place à la tête du parti. Peut-être s'achemine-t-on vers un énième scénario de Me Agboyibo qui cache quelque chose?



En tout cas, selon nos informations, le président d'honneur du CAR en voulant à tout prix revenir au devant du parti, aurait seulement une folle ambition. Celle de venir préparer le terrain à un de ses fils dont il souhaiterait voir à sa place avant de repartir pour de bon. Selon nos sources, Me Agboyibo et certains militants s'approcheraient l'actuel maître du parti de manquer suffisamment de poigne pour diriger le parti des déshérités. Mais parviendra-t-il à réaliser son rêve ? L'avenir nous le dira.

W. Maléki

Du nouveau dans l'univers syndical

Le syndicat des Agents de la Sûreté du Port Autonome de Lomé a vu le jour

Mutualiser les forces pour mieux lutter afin d'obtenir de meilleures conditions de vie et de travail, c'est l'objectif principal qui a poussé les agents de la sûreté du Port à créer leur syndicat, le SYNASUPAL (Syndicat des Agents de la Sûreté du Port Autonome de Lomé). Ce jeune syndicat a été porté sur les fonds baptismaux au cours du congrès constitutif tenu à Lomé le 23 janvier 2016. D'ores et déjà, le SYNASUPAL fait son entrée dans la Fédération Syndicale des Travailleurs des Transports du Togo (FESYTRAT).

« Notre décision de créer ce syndicat est motivée



par le souhait constamment exprimé par la majorité des agents de la sûreté portuaire de doter notre profession d'un cadre de réflexion et de concertation non seulement pour la défense de nos droits et la

protection de nos intérêts, mais aussi et surtout pour une meilleure contribution à la sûreté et à la sérénité au Port Autonome de Lomé. », a expliqué ADJABE Kossi Djigbodi, Secrétaire Général du SYNASUPAL



élu à l'issue du congrès constitutif. Composé de 11 membres, le Bureau exécutif élu pour un mandat de 4 ans aura la lourde mission de porter haut les préoccupations des agents de la sûreté du Port au niveau de l'autorité compétente. Selon M. ADJABE, la priorité actuellement est de faire en sorte que les agents de la sûreté aient une meilleure condition de travail. « Nous travaillons comme tout agent du port mais nous sommes un peu déçus parce que ça fait 5 ans que nous existons mais nous n'avons pas encore un contrat de travail. Donc la toute première priorité c'est de faire un plaidoyer auprès de l'autorité pour que nous puissions avoir notre décision », a-t-il laissé entendre.

« Nous avons assisté de bout en bout les travaux de ce congrès constitutif. Nous nous réjouissons de son déroule-

ment et nous accueillons à bras ouverts ce jeune syndicat. », a indiqué pour sa part M. AGBENOU Emmanuel, Secrétaire Général du FESYTRAT. Il a également invité les membres du SYNASUPAL à soutenir le Bureau Exécutif à veiller sur la mise en œuvre des recommandations formulées à l'endroit de l'autorité compétente. Avec le SYNASUPAL, le FESYTRAT regroupe désormais 21 syndicats. Il faut souligner que ce congrès constitutif a été axé sur le thème « les agents de la sûreté portuaire face aux enjeux du code ISPS ». Le code ISPS est un code international élaboré par la communauté maritime pour la sûreté des navires et des installations portuaires. Les agents de la Sûreté ont pour mission de surveiller le port contre les trafics illicites de tout genre.

Jack NUKUNU

Rapport 2015 de Transparency International sur la corruption

Le Togo progresse de 19 places dans le classement mondial

L'ONG Transparency International a publié mercredi dernier son nouveau classement sur l'Indice de Perception de la Corruption (IPC 2015). Dans ce nouveau classement, le Togo a progressé de 19 places. Ainsi se positionne-t-il à la 107^e place sur les 168 pays pris en compte par le classement. Contrairement au rapport de l'année précédente qui classait le Togo à la 126^e place avec 29 points, le Togo a obtenu cette année 32 points. Ce progrès observé par le Togo a été possible grâce aux multiples actions menées par les autorités pour lutter considérablement contre la corruption au Togo. Des réformes à savoir la mise en place de l'OTR et le Guichet unique pour le Commerce Extérieur sont entre autres des signaux qui démontrent la volonté des gouvernants à arriver à bout de la corruption,



une pratique qui compromet le développement du pays. Sur le plan africain, le Togo est précédé par des pays comme Botswana, Cap-Vert, Seychelles, Rwanda, Namibie. Mais il est en avance sur les pays comme Malawi, Mauritanie, Madagascar, Cameroun, Nigéria et Somalie qui referme la liste des 168 pays concernés par le classement. L'indice de perception de la corruption est élaboré à partir de l'opinion d'experts sur la corruption dans le secteur public. Les pays obtenant une note élevée disposent souvent d'une administration transparente permettant aux citoyens de

demander des comptes à leurs responsables. À l'inverse, une mauvaise note est le signe d'un recours systématique à des pots-de-vin, de l'absence de sanctions en cas de corruption et d'une inadéquation entre les prestations de l'administration et les besoins de la population. Le Danemark, la Finlande, la Suisse, la Nouvelle Zélande et le Pays-Bas sont successivement les 5 pays les moins corrompus dans le classement IPC 2015.

Londou KAWANA

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

Collaboration entre forces de l'ordre et civiles

Les conducteurs de Taxi-Motos invités à contribuer à la sécurisation des populations

Les responsables des conducteurs de Taxi-Motos de toute l'étendue du territoire ont participé à un atelier la semaine dernière à Lomé. Organisé par la Fédération syndicale des conducteurs de taxi-motos du Togo en collaboration avec le ministère de la sécurité et celui des transports, cette rencontre a été placée sous le thème «participation du conducteur de taxi-motos dans la sécurisation de la population».

Face à la recrudescence du banditisme sur le plan national, la population est invitée à collaborer avec les forces de l'ordre pour traquer les présumés coupables qui menacent la sécurité nationale. Les conduc-

teurs de taxi-motos étant des acteurs qui sont toujours en contact d'un grand nombre de personnes par jours et étant présents dans toutes les localités du pays ont donc un rôle à jouer dans la sécurisation de la population. « Il y a quelques temps nous avons appuyé les autorités en charge de la sécurité à enrayer le banditisme parce que les taxi-moto c'est ceux-là qui transportent au moins 40 à 50 personnes par jour. Ils connaissent les passagers, ils connaissent les individus. Ils sont des éléments de veille citoyenne et ils doivent jouer cette partition là pour qu'à l'orée de 2016 nous puissions atteindre la tolérance Zéro sur



nos routes, Zéro dans nos domiciles, Zéro braquage et Zéro agression. », a expliqué M. Agbo Komlavi, président du comité d'organisation dudit atelier. Abordant dans le même sens, le ministre Yark Damehane a indiqué que le conducteur de taxi-motos est un parte-

naire qui a beaucoup à donner dans la sécurisation des populations. Il rassure alors que des dispositions seront prises pour que les conducteurs de taxi-motos soient en sécurité. Pour une bonne sécurisation en premier lieu du conducteur de

taxi-motos, un processus d'identification de tous ceux qui exercent ce métier est en cours. A terme, tous les conducteurs de taxi-motos seront facilement identifiables en circulation grâce à certains indices dont les numéros qui leur seront attribués. Cette décision est relative à l'application d'un arrêté interministériel signé en 1996 et qui exige que les conducteurs de taxi-motos soient identifiés. A l'issue de cet atelier, les participants auront alors à sensibiliser leurs collègues sur la nécessité de contribuer à la sécurisation du pays.

Jack NUKUNU

Polémiques sur la taxe sur habitation

L'OTR met fin aux rumeurs

Et enfin ! La population togolaise peut pousser un ouf de soulagement, l'information sur l'introduction de la taxe sur habitation n'est qu'une fausse alerte. A l'heure où la rumeur sur la taxe d'habitation fait couler beaucoup d'encre et de salive l'Office Togolais des Recettes a organisé une réunion d'information à l'endroit des journalistes afin de mettre fin aux supputations.

Selon le Chef division des immatriculations à l'Office Togolais des Recettes le directeur NEGBANE, c'est le processus d'immatriculation des grandes entreprises qui a été mal interprété. En effet, cette immatriculation consiste à attribuer un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) aux salariés des grandes entreprises. Selon les explications de l'OTR, ce numéro d'identification fiscale permettra aux salariés de disposer chacun d'un compte personnel



qui leur permet de suivre le prélèvement de l'impôt sur leur salaire, afin de réclamer au cas où il y a un trop perçu. L'OTR ne reconnaît pas donc avoir adressé un document sur l'introduction de la taxe sur l'habitation à qui que ce soit. Même si le document qui est partagé sur la toile figure dans le code des impôts, sa publication ne provient d'origine douteuse et non de l'OTR. Il faut indiquer que ce n'est pas aujourd'hui que l'OTR veut introduire la taxe sur habitation. Elle existe depuis des années

déjà et elle est payée par certaines personnes, surtout ceux qui veulent obtenir des attestations de résidence. Il n'est donc pas question aujourd'hui d'imposer cette taxe à toute la population togolaise. Selon l'OTR, même s'il voulait réellement imposer cette taxe, il allait plutôt commencer par une étape de sensibilisation pour obtenir l'adhésion de la population comme ça a été le cas avec l'introduction de la facture normalisée.

La Rédaction

Le Togo membre de la coalition anti-djihadisme formée par l'Arabie Saoudite

Ça dérange qui ?

La lutte contre le fléau du 3^e millénaire qu'est le terrorisme concerne désormais tous les Etats de la planète. Aucune nation de la terre ne peut se considérer à l'abri de ce véritable cancer social. L'Arabie Saoudite vient de

donc déjà dans le viseur des ennemis de la paix. Ce n'est pas sa participation à la coalition anti-djihadiste qui le range dans le camp des mécréants.

Si cette participation à la coalition dirigée par l'Arabie Saoudite peut nous faire



former il n'y a pas longtemps une coalition mondiale anti-djihadiste composée d'une trentaine de pays dont le Togo, dans le but de mutualiser les moyens de lutte pour venir à bout de ce fléau ou à tout le moins limiter ces dégâts.

La participation du Togo est somme toute logique car notre pays contribue déjà depuis des années aux missions onusiennes de maintien de la paix dans des pays comme la Centrafrique, le Soudan, la RDC, le Mali, la Côte d'Ivoire. Le Togo est

bénéficier de quelques pétrodollars, pourquoi ne pas saisir l'opportunité pour financer quelques projets de développement ? Après tout, tous les moyens sont bons lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de son pays. Une telle politique s'appelle le «pragmatisme».

En frappant le Burkina Faso, les djihadistes sont désormais à nos portes mais aucun compatriote ne doit souhaiter que notre pays soit à son tour attaqué par ces barbares.

W. Maleki

Sanction contre les agents des forces de l'ordre mêlés au trafic de carburant

Le gouvernement tient-il enfin le bon bout ?

Lors de la dernière sortie médiatique du ministre de la sécurité et de la protection civile, YAFK Daméhane, il a été annoncé les chiffres relatifs aux accidents pour l'année 2015. Selon le rapport présenté, en présence du ministre des transports NINSAO Gnodam, nos routes ont été moins meurtrières en 2015 comparativement à l'année 2014. Ce bon résultat est le fruit des mesures prises par le gouvernement pour mieux sécuriser nos routes.

La sécurisation des routes qui est l'affaire de tous doit fondamentalement passer par le respect du code de la route, du port du casque pour les conducteurs des motos, de l'usage de la ceinture de sécurité pour les usagers des autos de même que l'interdiction du téléphone pour toute personne conduisant un engin sur la route. Pour le ministre YAFK la sensibilisation doit continuer et il ne sera pas exclu, probablement dans les jours à venir, l'utilisation du « bâton » c'est-à-dire des sanctions concomitamment avec la « carotte ».

Acette sortie médiatique il a aussi été question des sanctions infligées à 12 agents de sécurité, policiers et gendarmes compis, impliqués dans le trafic du carburant. Un nombre de ces agents délicats figurent un commissaire et trois officiers de police. Ceux qui sont censés lutter contre le fléau de la vente du carburant illicite sont eux-mêmes acteurs d'un vaste réseau de contrebande. Cette annonce qui ne surprend pas plus d'un est la triste réalité et démontre à suffisance que toutes les méthodes de lutte, « entonnoir 1 et 2 » n'ont pas atteint la cible de ce crime économique. Les septiques de toutes ces méthodes trouvent



aujourd'hui leur raison de douter de l'efficacité des mesures de lutte contre ce trafic hautement réfréchi.

L'on se souvient, il y a deux ans de cela, le démantèlement d'un autre réseau de trafiquants de « boucé » qui impliquait un Lieutenant. Aujourd'hui c'est un autre réseau avec pour cerveau un commissaire et trois officiers de police, c'est-à-dire la haute hiérarchie et des agents chargés de réprimer les trafiquants. Cette situation nous amène à plusieurs interrogations à savoir combien de réseaux de ce type nature restent encore tapis dans l'ombre ? Les stratégies de lutte imaginées depuis sont-elles efficaces ? Quelle alternative pour une lutte plus efficiente ? Dans sa lutte contre ce trafic qui est un crime économique, l'Etat togolais avec toutes les initiatives passées n'est pas encore au bout de ses peines car des réseaux puissants soutiennent encore ce marché noir depuis le Nigeria, zone de production en passant par le Bénin et tous les postes de contrôles réservés à cet effet. Au moment où vous êtes entrainés lire cet article pas moins d'une dizaine de petites voitures, chargées de bidons de « boucé », a traversé le poste de péage de Vodougbe sur la

route d'Aného au nez et à la barbe de la cellule de répression postée à cet endroit. Pour ces agents, ce n'est pas le professionnalisme qui manque mais c'est le goût du gain facile, l'enrichissement illicite et surtout le trafic d'influence qu'ils subissent dans l'exercice de leur profession qui expliquent ce laxisme. Il faut aussi reconnaître que le dernier maillon de ce réseau qui est le vendeur installé sur la route ne devrait pas être la meilleure cible de la répression. Les opérations « entonnoir 1 et 2 », pour plus d'efficacité doivent se transformer en opération « entonnoir renversé » où le tube destiné à canaliser le liquide représentant le cerveau du trafic sera la cible de la répression. Il faut assécher les sources d'approvisionnement en démantelant les têtes pensantes de ces réseaux constitués des agents de l'Etat et autres agents de sécurité comme le dernier réseau en date. Ceci aura pour conséquence la mobilisation de peu de moyens avec un résultat plus éclatant. Pappelons nous aussi que c'est à côté de millions que l'Office Togolais des Recettes (OTR), dans son rôle de mobilisation des recettes de l'Etat, affronte les forces de sécurité du matériel roulant pour lutter contre le carburant illicite et donc éviter la fraude fiscale et renflouer de ce fait les caisses de l'Etat.

La sanction qui vient d'être infligée à ces malfaiteurs drapés dans des habits de forces de sécurité est un bon présage pour des lendemains qui chantent. Vivement que la rigueur des premières autorités soit comprise et que cette lutte puisse donner des fruits pour le meilleur de l'économie togolaise.

SENALE LIBRE PENSEUR

Millenium Challenge Corporation

Les professionnels des médias informés sur le processus d'éligibilité du Togo au MCA



La Cellule du Millenium Challenge Account du Togo (MCA-TOGO) a organisé mardi dernier une session de formation et d'information à l'endroit des médias. L'objectif visé est de les informer sur la sélection du Togo pour le programme Seuil « Treshold » par le Conseil d'Administration du Millenium Challenge (MCC). Il était aussi question de les inviter à relayer les différentes formes qui se font au Togo pour permettre au Togo de valider un grand nombre d'indicateurs afin d'espérer bénéficier du programme compact. Plusieurs personnalités dont le ministre de la planification du développement, Kossi Assimaïdou, celui du commerce et de l'industrie, Legzim Balouki et le ministre en charge de la communication, Guy Lorenzo ont pris part à la cérémonie d'ouverture de cet atelier. Le ministre de la planification et du développement a laissé entendre que l'éligibilité du Togo au MCC le 17 décembre 2015 ouvre la voie à l'obtention d'une importante aide pour le financement de projets en matière de développement économique, social et surtout de renforcement de la gouvernance et la protection de l'environnement. Selon le coordonnateur de la Cellule MCA-Togo M. Stanislas BABA, le programme seuil est une initiative qui vise à en-

courager les pays ayant réalisé d'importants efforts à continuer dans le bon sens afin d'accroître leur chance pour leur éligibilité au programme compact.

Le Togo a obtenu le vise le Treshold mais il compte poursuivre ses efforts pour passer plus de 10 indicateurs afin d'espérer obtenir le « compact ». Pour que ce rêve devienne réalité, tous les acteurs doivent s'impliquer dans le processus. C'est dans cette optique que la Cellule MCA-TOGO a trouvé opportun d'édifier les médias sur le fonctionnement du MCC et du MCA afin de les inviter à accompagner le Togo en relayant des informations objectives sur le Togo. Les journalistes sont au cours de cet atelier édifiés sur les critères et indication d'éligibilité des pays au MCC. Ils ont également suivi le bilan du processus d'éligibilité du Togo au programme MCA.

Actuellement, le Togo se réjouit de l'avancée qu'il a faite selon la publication des récents rapports comme celui de Transparency International. Pour la Cellule MCA-Togo sa priorité est de chercher à relever le défi dans les indicateurs comme la lutte contre la corruption, la création d'entreprise, l'accès à l'information et la politique commerciale.

La Rédaction

Le gouvernement en Conseil des ministres hier

Deux projets de loi : le nouveau code de l'aviation civile et le code de justice militaire, adoptés

Suite de la p 2

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques, et d'assurer une meilleure prise en compte des orientations des revues de la SCAPE dans les processus budgétaires.

La revue annuelle conjointe de mise en œuvre de la SCAPE en 2014 recommande également la mise en place des structures de planification et de suivi-évaluation dans les ministères et l'amélioration du fonctionnement des organes du dispositif institutionnel de pilotage des politiques de développement.

La deuxième communication est relative à l'installation d'une bluezone dans le quartier de Hanoukôpé.

Basée sur les succès de la bluezone de Cacaveli, et financée par le groupe Bolloré, cette bluezone entend (i) faciliter aux jeunes et aux populations de Lomé engénéral et du quartier de Hanoukôpé en particulier, l'accès à un cadre de vie, d'échanges et de production fonctionnelle, (ii) appuyer la politique d'insertion professionnelle des jeunes, (iii) former les jeunes aux techniques agricoles et (iv) doter la ville des infrastructures socio-collectives afin d'accompagner les talents et les activités initiées par les jeunes. Toutes les études nécessaires à la réalisation

des projets sont achevées et la durée des travaux est estimée à 6 mois. Les Bluezones sont des sites autonomes en énergie et en eau potable dont l'objectif ultime est de promouvoir le développement économique et social. Toujours au titre des communications, le conseil a suivi un compte-rendu relatif à la tournée du ministre des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle dans les six régions éducatives du pays. Cette tournée a permis de rencontrer à chaque étape le personnel d'encadrement régional ainsi que les membres de la communauté éducative pour leur réitérer la reconnaissance du Président de la République et du gouvernement pour avoir assuré une rentrée sereine pour le compte de l'année scolaire 2015-2016.

La tournée a également permis d'aborder dans un climat de confiance et d'écoute mutuelle les grands défis auxquels notre système éducatif est confronté en particulier dans les zones rurales et d'exhorter l'ensemble des parties prenantes à apporter leurs contributions au succès des réformes engagées. Les échanges ont permis de réitérer la détermination du gouvernement

à œuvrer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants et la nécessité d'un effort collectif pour redorer le blason du métier d'enseignant dans l'intérêt du système éducatif national dans son ensemble.

Au titre des divers, le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales a rendu compte au conseil de plusieurs cas de meurtres commis dans les préfectures de Wawa, d'Akébou, de l'Est-Mono, de Sotouboua et de l'Oti dans le cadre de litiges opposant des peulhs aux paysans et dans le cas des questions de sorcellerie.

Le conseil déplore tous ces meurtres, présente ses condoléances aux familles éplorées et invite toutes les populations à la retenue. Nul ne doit se faire justice soi-même.

Des procédures judiciaires seront engagées contre les auteurs de ces meurtres, conformément aux textes en vigueur. Enfin des décrets de nomination ont été adoptés au titre du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales.

Fait à Lomé, le 03 février 2016
Le Conseil des ministres

DECISION N°DC16-008/CN2/FTF

Portant validation des listes de candidatures pour l'élection du Comité Exécutif de la Fédération Togolaise de Football

Le Comité de Normalisation de la Fédération Togolaise de Football
Vu les Statuts de la Fédération Togolaise de Football adoptés à Sokodé le 21 juillet 2008 ;
Vu la décision du Comité Exécutif de la FIFA du 04 décembre 2015 portant nomination du Comité de Normalisation de la Fédération Togolaise de Football ;
Vu l'article 35 fixant les compétences du Bureau Exécutif ;
Vu les délibérations du Comité de Normalisation ;

DECIDE :

Article 1er : Les listes de candidatures suivantes sont retenues pour l'élection du Comité Exécutif de la Fédération Togolaise de Football du 13 février 2016 :

Liste : « Ensemble pour la Reconstruction »

- 1- Président : WONA Kokouvi Germain
- 2- 1er vice président : (Dossier invalide)
- 3- 2e vice président : PRINCE DZIDZOLI Mawuto

Membres

- 4- GAGOU Kossivi Sétiwu
- 5- ALLYN Kanko
- 6- KANYETIB Hubert
- 7- DONGO Oniadan
- 8- AGBERE Yabati
- 9- EGBELEOU Ouro Akpo
- 10- KADITCHE Abalo
- 11- PIGNANDI Kao
- 12- AGBOLI Koami Patrice

Liste : « La Solution »

- 1- Président : DOBOU Kwadzo Sedem
- 2- 1er vice président : AMADOU Abderrmane
- 3- 2e vice président : MABLE Kodjo

Membres

- 4- AMETODJI Yaouvi
- 5- ADJODO Kossi
- 6- KATAGNA Essodina
- 7- MASSEGBE Houessou Koffi
- 8- GABIAM Esther Ayélé
- 9- NOUGBLEGA Akouété Assou
- 10- KOUETE Kokou Nicoué
- 11- AMOUZOU Pitalatan
- 12- EZE Komlan Tomédégbé

Liste : « Nouvel Elan »

- 1- Président : AKPOVY Kossi Gbézondé
- 2- 1er vice président : AMAH Akkisso
- 3- 2e vice président : TCHAKONDO Sibabé

Membres

- 4- KASSENDJA Moustapha
- 5- TOURE Baba
- 6- DZODOPE Ayawa Mana
- 7- (Dossier invalide)
- 8- KUAMITSE Komlan Seyena
- 9- Lawson Laté Mawulé
- 10- AMADOU Watara Moukaïla
- 11- DJABIGOU Flindja
- 12- DJOKA Kodjo

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature et sera publiée partout où besoin sera.

Fait, à Lomé le 29 janvier 2016

Pour le Comité de Normalisation

Le Président Horacio FREITAS

Election à la Fédération Togolaise de football

Wona Kokouvi Germain, tête de liste de "Ensemble pour la reconstruction"

Qui est l'homme ?

Le processus électoral à la Fédération Togolaise de football se poursuit avec la publication définitive le 31 Janvier dernier par le comité de normalisation des 3 listes validées sur les 4 enregistrées. Ainsi donc les listes Ensemble pour la reconstruction de Wona Kokouvi Germain, la Solution de Dobou Gerson et Nouvel Elan du Colonel Guy Akpovi restent en course pour le sprint final du 13 Février prochain tandis que celle de l'international togolais Olufade Adekanmi "le réveil du football togolais" est écarté pour *parrainage non conformes aux dispositions de l'article 39.5 des Statuts de 2008 pour l'ensemble de ses membres, absence de références en matière de gestion sportive et doutes sur la sincérité de lieu de résidence de plusieurs de ses membres.*



passion et son engagement dans la promotion du football togolais. Déjà entre 2003 et 2005 l'homme a dirigé Agaza de Lomé où il a signé en tant que 1^{er} dirigeant sportif du Togo un contrat professionnel avec un expatrié pour diriger Agaza. Cette initiative lui a valu le titre de meilleur dirigeant sport en 2003 et 2004 bien sûre suite à une bonne prestation des verts de Tokoin. L'homme passionné et en quête du professionnalisme a signé un contrat pro avec le club français des girondins de bordeaux pour la construction d'un centre de foot malheureusement ce projet est tombé à l'eau suite

à son départ d'Agaza. Il était l'un des premiers responsables de foot a doté un club de moyen de transport déjà entre 2003 et 2004. L'ex président d'Agaza de Lomé et membre actuel du Comité National Olympique qu'il a intégré depuis 2009 avait également collaboré avec le feu ministre des sports et des loisirs Richard Atipoe comme conseiller du ministre chargé des sponsors et relations internationale en 2006 et 2007. L'autre atout du président Wona est sa connaissance dans le management sportif et sa perspicacité dans la recherche des sponsors pour la réussite des événements sportifs. Ainsi au temps du feu ministre Richard Atipoe, Wona Kokouvi Germain avait par le truchement de ses partenaires octroyé du matériel sportif au ministère dans le cadre de ses activités sportives. L'homme très effacé, travaille dans l'ombre, avec toujours de bons résultats à l'arrivée. D'ailleurs il dirige actuellement la campagne pour le compte de sa liste dans la discrétion. Ce qui fait dire à certains observateurs qu'il a les capacités nécessaires pour diriger la FTF. Mais pourra-t-il parvenir dans cette marre à crocodile ? Nous y reviendrons.

JAMES

INSOLITES

Au Tchad, la lutte contre le terrorisme touche les mariages

Face à la menace terroriste, les autorités tchadiennes ont pris des mesures pour renforcer la sécurité. Des mesures qui ont des incidences sur la vie quotidienne. C'est le cas pour les mariages, où les festivités ont été drastiquement réduites.

Les youyous des parents accueillent le couple de mariés qui sortent de la grande salle de la mairie ce samedi. Comme depuis plusieurs semaines, c'est un petit comité composé des témoins et des proches parents qui est admis dans la salle des mariages, non sans avoir été fouillé. « Nous acceptons, de part et d'autre une dizaine côté époux et mariée. Pas au-delà », explique le colonel, directeur de la police municipale de Ndjamenas.

Dans la foule des parents qui attendent dehors, on apprécie la mesure : « Jusque-là, je peux dire qu'il y a une amélioration parce que chaque entrée est filtrée et fouillée. Il ne faut pas baisser la garde. » Et quand on demande à ce jeune marié ce que ça fait de dire « oui » à son conjoint en petit comité, alors que ce n'est pas la tradition au Tchad, il répond : « On ne choisit pas n'importe qui pour être témoin à son mariage. C'est autant de parents, autant d'amis. Qu'ils soient dehors ou à l'intérieur de cette salle, on a dit devant M. le maire en sortant : « On est avec les parents. Il n'y a pas de problème ».

Dans les banquets organisés le soir, les détecteurs de métaux ont aussi fait leur apparition. « Faire la fête ne doit pas nous empêcher de rester vigilants », lance un des organisateurs de la cérémonie.

Source : rfi

Une automobiliste américaine arrête un policier en excès de vitesse

En Floride, aux États-Unis, une automobiliste s'est permise de suivre un véhicule de la police et de le faire s'arrêter, car elle jugeait sa conduite dangereuse.

C'est l'arroseur arrosé. Sur la route, tous les usagers sont soumis aux mêmes règles.



Cette automobiliste américaine l'a bien compris et elle a tenu à recadrer ce policier de Floride. La femme a en effet pris le véhicule de la police en filature sur plusieurs kilomètres, faisant signe à son conducteur de s'arrêter sur le bas-côté. L'agent s'est alors exécuté, pensant certainement qu'il allait devoir porter secours à une automobiliste en détresse. Que nenni. La conductrice culottée lui a fait savoir qu'elle n'appréciait pas du tout sa conduite « dangereuse » et trop rapide à son goût.

La citoyenne, qui a filmé la scène avec son téléphone portable, remonte les bretelles de l'agent avec aplomb. « Vous rouliez à plus de 140 km/h. Je voulais savoir pourquoi êtes-vous si pressé ? », interroge-t-elle sèchement. Le policier, de son côté, a répondu très calmement : « Je ne pensais pas rouler si vite, mais vous avez le droit d'avoir votre avis ». Il a finalement présenté ses excuses, avant de regagner son véhicule et de repartir.

Source : ladepeche

ESMC ENTREPRISE SOCIALE DE MARCHÉ COMMUN
ESMC OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)
Achat de Comptes Marchands et de Bons de Consommation pour Soi et pour Tiers

Photos album de la remise des dons de vivres et non vivres par les responsables de "Agir en Milieu Rural" au centre de santé de Baga (Doufelgou)



A partir du 1^{er} janvier 2016

**EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ETAT**



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg